

1 PERSONNALISER

1. Construire l'École du Socle

Baser l'enseignement sur les fondamentaux à l'école élémentaire comme : lire, écrire, compter ne peut être que positif et les évaluations de fin de CE1 et de CM2 montrent des progrès car de moins en moins d'élèves ne maîtrisent pas la lecture, nous rappelle cette circulaire. Mais il existe encore des élèves qui lisent avec difficulté et ne comprennent pas bien ce qu'ils lisent comme nous pouvons le constater au collège. Pour prévenir ces difficultés, des apprentissages doivent être mis en place dès la grande section de maternelle « avec des aides différenciées ciblées ». Des PPRE (passerelles d'accompagnement personnalisé) sont déjà mises en place pour apporter une aide différenciée pour accompagner les élèves en difficultés scolaires.

Au palier 3 qui correspond au Collège, l'apprentissage des fondamentaux se poursuit et il est rappelé qu'une liaison école - collège est nécessaire pour poursuivre une aide individualisée pour chaque élève. Aide individualisée qui doit se poursuivre si nécessaire jusqu'en terminale avec un système de tutorat !

L'école élémentaire apporte aussi désormais des « repères de progression » dans d'autres domaines comme les Langues ou les Sciences et l'Histoire et Géographie qui doivent se poursuivre à travers les programmes et le Socle Commun au collège et bientôt aussi au lycée.

Allier programmes et exigences des compétences du livret personnel de compétences du Socle (LPSC) devient une gageure pour chaque professeur de collège difficile à mettre en œuvre sur 36 semaines de cours. Par défaut les meilleurs élèves et même les élèves moyens obtiennent tous les items du Socle sans qu'il y ait un véritable contrôle de chaque item par manque de temps. Si le professeur n'accepte pas de suivre cette règle le chef d'établissement peut décider de considérer comme acquise toute une compétence à la fin de la troisième pour un élève contre l'avis du professeur car il n'est pas possible que trop d'élèves n'aient pas le Socle à la fin du Collège. Plusieurs collègues de langues en ont fait l'amère expérience l'année scolaire 2010-11 déjà pour la compétence A2. Le chef d'établissement leur a dit : « Comment voulez-vous que j'explique à ce parent que son enfant n'a pas obtenu le A2 en langues ? ».

L'évaluation expérimentale de quatrième qui a lieu depuis deux ans pour évaluer le socle dans quelques établissements scolaires existera dès l'année prochaine en cinquième. Que se passera-t-il pour les élèves qui ne sont pas au niveau ? Comment pourront-ils être pris en charge ? La remise en cause du Collège unique est pour le CNGA nécessaire mais dans les faits on ne voit pas bien par quels moyens c'est possible actuellement et ce n'est pas une volonté politique de le faire !

Les épreuves du Brevet évoluent à la session 2013, avec un nouveau programme en troisième, tout en restant référencées à l'évaluation du Socle Commun. La suppression du paragraphe argumenté dans l'épreuve d'histoire et géographie semble, pour le CNGA, un retour en arrière et une mauvaise préparation aux exigences du lycée.

2. Consolider la réforme des lycées.

« La réforme du lycée entre à la rentrée 2012 dans une phase décisive. Tandis que la première cohorte complète de baccalauréat professionnel en trois ans aura quitté le lycée professionnel et que la rénovation aura ainsi été pleinement menée à son terme, le lycée général et technologique installera la classe terminale rénovée et les élèves se présenteront au [nouveau baccalauréat général](#) et [technologique](#). ». Nous avons énoncé nos craintes dans un communiqué sur le projet de rénovation du baccalauréat, dès l'annonce des préconisations pour une réforme, le 20 mars 2012.

3. Mettre la personnalisation au service de l'égalité des chances ;

Le renforcement du programme « éclair » avec des postes à profil auxquels les enseignants peuvent postuler va dans ce sens ainsi qu'une mise en place plus importante d'internats d'excellence. Ceux-ci doivent former « **une cordée de la réussite** » Ce terme emprunté à l'alpinisme montre bien les difficultés attendues...

Bien sûr il est appelé aussi la priorité donnée au parcours scolaire personnalisé.

« L'assouplissement de la [carte scolaire](#) contribue à l'égalité des chances et doit faire, à ce titre, l'objet d'une information transparente auprès de toutes les familles » Ce point est pour le moins contestable car c'est contraire à un brassage social, gage de l'égalité républicaine qu'a apporté la carte scolaire. Cet assouplissement pourrait être remis en question dans le futur.

4. Renforcer l'enseignement des langues

Pour la rentrée 2012, la globalisation horaire en Langues, contestée par tous les syndicats d'enseignants doit malgré ces contestations être expérimentée dans 10% des collèges : chaque élève va disposer de 684 heures de langues vivantes sur toute la scolarité du collège avec des groupes de compétences dans deux langues en lien avec les exigences du Socle. Chaque Collège doit mettre en place son propre système de fonctionnement. L'introduction de l'enseignement d'autres disciplines en partie en langue étrangère au collège peut être un moyen de renforcer l'apprentissage de la langue sous un autre angle, nous signale cette circulaire. La priorité donnée à l'oral en langues vivantes sera prise en compte dans la réforme du baccalauréat général et technologique dès la session 2013.

Le CNGA émet de grandes réserves sur ce point de la circulaire et espère que ces expérimentations seront abandonnées.

5. Aménager des parcours scolaires spécifiques

La scolarisation des élèves en situation de handicap s'est considérablement développée depuis la loi n° 2005-102 du 11 février 2005. Les enjeux portent aujourd'hui sur : une meilleure qualité des enseignements et des aides documentaires et de formations apportées aux enseignants.

Désormais les enfants précoces doivent être mieux pris en compte avec une prise en charge spécifique. Un référent (EIP, élèves intellectuellement précoces) va exister par Académie à la disposition des parents et des enseignants.

6. Accompagner l'orientation et aider à l'insertion professionnelle

Au collège les stages découvertes en quatrième doivent être plus facilités pour des élèves volontaires et les six heures de découverte professionnelle sont toujours possibles pour tous les élèves qui le souhaitent.

La généralisation du « web- classeur » de l'ONISEP et la mise en place d'un livret personnel pour l'orientation doit permettre un meilleur suivi pour chaque élève du collège au lycée. Ainsi celui-ci peut affiner son projet personnel avec l'aide du conseiller d'orientation scolaire et des CIO tout au long de sa scolarité obligatoire.

Dans chaque Académie il existe désormais des plates-formes de suivi pour les élèves décrocheurs.

Les procédures d'orientation progressent mais ce n'est pas encore suffisant.

Dans la partie II de cette circulaire il est spécifié qu'il faut plus « responsabiliser les élèves » et les mobiliser dans leur scolarité avec une priorité donnée à la lutte contre le harcèlement à l'Ecole par exemple.

Le partenariat entre parents et enseignants doit être renforcé. Le terme de « coéducation » est employé ce qu'au CNGA nous avons toujours dénoncé car pour nous l'Education de leurs enfants appartient aux parents.

Par contre nous ne pouvons qu'approuver un autre point de cette deuxième partie, le renforcement de l'usage des outils numériques et la prise en compte des innovations pédagogiques tout en nous méfiant de l'autonomie de plus en plus grande donnée aux établissements scolaires car une trop grande autonomie n'est pas un gage d'un bon Service Public.

PJarrige